

AGEFIPH

L'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L'Agefiph intervient comme conseil et appui financier auprès des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion surtout la France.

L'Agefiph assure la gestion et le contrôle de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) faite par les entreprises.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.agefiph.fr

0800 11 10 09 - Appel gratuit depuis un poste fixe

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DIFFERENTS HANDICAPS

Handicap auditif

UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs)

www.unisda.org

France acouphène

Information sur les pathologies auditives : acouphènes, hyperacousie, neurinome de l'acoustique, syndrome de Ménière

www.france-acouphenes.org

Handicap psychique et mental

UNAPEI (Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

www.unapei.org

Handicap moteur

APF (Association des paralysés de France)

www.apf.asso.fr

Handicap visuel

Association Valentin Haüy

Soutien aux déficients visuels et à leur entourage

www.avh.asso.fr

Accidents du travail

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)

www.fnath.org

Maladies chroniques

www.maladie-chronique-travail.eu

Fédération française des dys

Informations sur la dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie, le trouble mnésique, la dysorthographe et la dyscalculie

www.ffdys.com

POUR LE RECRUTEMENT

VOS PARTENAIRES

Formation avant l'embauche :

11 OPCO (Afdas, Akto, Constructys, OPCO 2I, OPCO EP, Opcommerce, OPCO Mobilité, OPCO Santé, Ocapiat, Uniformation), Mon compte formation (CPF).

Définition du processus de recrutement :

Cap Emploi

Recherche des candidats :

Cap Emploi, Pôle Emploi, sites et associations spécialistes du handicap, missions locales (pour les jeunes) cabinets spécialisés

LE RESEAU CAP EMPLOI

Implanté dans chaque département, le réseau intervient auprès des employeurs comme appui au recrutement et au suivi dans l'emploi

www.capemploi.com

POUR INTEGRER, COMPENSER LE HANDICAP ET ACCOMPAGNER

VOS PARTENAIRES

Visite médicale : Médecin du travail

Information et sensibilisation : Agefiph, réseau Alther

Intégration du (de la) salarié.e : Agefiph, Cap emploi

Aménagement du poste : Cap emploi, ergonomes, spécialistes du handicap

Mise en place d'un tutorat : Agefiph, OPCO

Formation professionnelle : 11 OPCO (Afdas, Akto, Constructys, OPCO 2I, OPCO EP, Opcommerce, OPCO Mobilité, OPCO Santé, Ocapiat, Uniformation), Mon compte formation (CPF).

LE RESEAU ALTHER

Service gratuit de l'Agefiph pour aider les entreprises privées à répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés grâce à une mission d'information sur les dispositifs dédiés à l'insertion et au maintien dans l'emploi et sur les acteurs et aides mobilisables. Alther propose également un service de diagnostic/accompagneent

www.agefiph.fr

POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI

VOS PARTENAIRES

Evaluation : Médecin du travail

Aménagement du poste : Agefiph, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués du personnel (CHSCT), Sameth

Orientation professionnelle : Cap Emploi

LE RESEAU SAMETH

Service de l'Agefiph dédié au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le réseau comprend 104 structures réparties dans toute la France. Les conseillers viennent en soutien à l'entreprise et aux travailleurs en situation de handicap en proposant un accompagnement à la recherche de solutions adaptées : en informant sur le cadre juridique et sur la démarche du maintien dans l'emploi ; en mobilisant les aides techniques, humaines et financières existantes.

www.agefiph.fr

POUR FAIRE APPEL AU SECTEUR PROTEGE

Groupement national des établissements et services d'aide par le travail: www.reseau-gesat.com

Union nationale des entreprises adaptées : www.unea.fr

Association Handeco: www.handeco.org

POUR ETABLIR UNE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TRAVAILLEUR HANDICAPE - RQTH

La demande de RQTH est à déposer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du lieu de résidence du demandeur.

La demande est étudiée par la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui remplace la COTOREP.

ATTENTION !

- ✓ *La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans*
- ✓ *C'est un démarche personnelle et confidentielle*
- ✓ *La personne handicapée n'est pas tenue d'informer son employeur de sa RQTH*

VOS PARTENAIRES

Médecin du travail

Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Liste des MDPH sur : www.mdpf.fr

POUR REMPLIR LA DECLARATION OBLIGATOIRE D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES – DOETH

En début d'année, les entreprises de 20 salariés (équivalent temps plein) doivent réaliser leur DOETH. Cette déclaration permet de définir la contribution à verser à l'Agefiph. Les fonds reçus sont utilisés par l'Agefiph pour développer l'insertion des travailleurs handicapés et leur maintien dans l'emploi.

ATTENTION :

Vérifiez bien la date limite pour la télédéclaration ou la déclaration papier !

SITES UTILES

Informations pratiques et simulateur de contribution : www.agefiph.fr

Télédéclaration : www.teledoeth.travail.gouv.fr

Formulaire Cerfa : www.agefiph.fr